

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 01

Séance du 29 mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA

**DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FONDS
DE SOUTIEN
A L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,
VALENTIN

**REQUALIFICATION DE
L'AVENUE DU PORT ET DE
LA PLACE DU 18 JUIN**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine
GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Claude
GIULIANO (procuration à Madame Béatrice AIELLO)

Absent excusé : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160329-DEL20160301-DE
Date de télétransmission : 31/03/2016
Date de réception préfecture : 31/03/2016

Monsieur le Maire rappelle que ce fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local a été créé sur le fondement de l'article 159 de la loi de finances pour 2016.

La première enveloppe régionale d'un montant de 37 701 975 € est destinée à accompagner les Communes et les E.P.C.I à fiscalité propre qui présentent un projet d'investissement en vue de la réalisation d'opérations s'inscrivant obligatoirement dans l'un des sept champs d'intervention suivants :

- La rénovation thermique à travers le soutien à des travaux destinés à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics anciens ou de constructions nouvelles,
- La transition énergétique visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment en recourant aux énergies renouvelables,
- Le développement des énergies renouvelables,
- La mise aux normes des équipements publics, notamment pour aider les Communes et E.P.C.I à financer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public en application d'un agenda d'accessibilité programmée,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs...),
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, en particulier pour accompagner les collectivités locales appelées à accueillir des migrants.

La seconde enveloppe régionale, d'un montant de 15 382 980 € vise notamment à accompagner le développement des bourgs-centres.

Y sont éligibles les communes de moins de 50 000 habitants, étant entendu que le projet peut être porté par un E.P.C.I sans limite de population dès lors que le projet est situé sur le territoire d'une Commune éligible.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'opération « Requalification de l'Avenue du Port et de la Place du 18 juin »

Le projet a pour objet la requalification de l'avenue du Port et la place du 18 juin dans le quartier des Lecques et consiste à sécuriser la voirie, favoriser le cheminement piétons, requalifier les espaces et la place du 18 juin et à rendre accessible les infrastructures aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux mobilités douces.

Ces travaux ont pour objet :

- Les travaux préparatoires, la démolition d'ouvrages et la dépose d'équipements
- La création de plateaux traversants en pavés calcaires

- La réfection de la voirie et de la place du 18 juin
- La reprise et l'extension du réseau d'eaux pluviales
- La réfection de l'éclairage public
- La fourniture et la pose de mobilier urbain
- La réalisation de plantation

Le montant total estimatif concernant la fourniture et la pose des équipements s'élève à 780 000 euros H.T soit 936 000 euros T.T.C

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Fonds de soutien (40 %)	312 000,00 €
Conseil départemental (26 %)	200 000,00 €
Autofinancement (34 %)	268 000,00 €
Total HT	780 000,00 €
T.V.A 20 %	156 000,00 €
Total TTC	936 000,00 €

Le Conseil Municipal par :

30 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Monsieur Philippe SERRE, Monsieur Dominique OLIVIER)

Approuve l'exposé qui précède,

Adopte l'opération ayant pour objet « Requalification de l'Avenue du Port et de la Place du 18 juin »

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention d'un montant de 312 000 € au titre du fonds de soutien à l'investissement local

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY